



FICHE TECHNIQUE 3050-101

3100 - Agent De Mûrissement À La Résine

DESCRIPTION

3100 est un agent de mûrissement composé de résines à 100%, pour application sur béton frais. Il assure une rétention de 95% de l'humidité présente dans le béton au moment de sa mise en place, pendant au moins 7 jours, permettant ainsi une hydratation complète et le développement optimal des résistances de calcul du béton, un durcissement en surface et une résistance aux intempéries.

3100-C est de couleur ambre pâle et est recommandé pour les surfaces intérieures.

3100-D contient un colorant fugitif pour assurer l'uniformité de l'application par contrôle visuel. Le colorant disparaît après environ 72 heures d'exposition à la lumière solaire.

UTILISATIONS

L'agent de mûrissement s'utilise sur les surfaces de béton frais extérieures, à la verticale comme à l'horizontale, au-dessus comme au dessous du sol.

Recommandé pour les trottoirs, planchers, murs, patios et autres applications semblables.

Il serait préférable de remplacer ce produit par le CS-309 ou le VOCOMP-20 (voir fiche technique n° 3300-301, 3300-191) de W. R. MEADOWS sur le béton architectural lorsque même une légère décoloration serait inacceptable et sur les planchers de béton destinés à recevoir des enduits (tels que peintures, adhésifs etc.) ou un couvre-plancher.

CARACTÉRISTIQUES

Excellente rétention de l'humidité.

Élimine le besoin de méthodes de mûrissement plus coûteuses et ou moins efficaces: la nappe d'eau, par pulvérisation ou par l'utilisation de jute, de papier ou d'une pellicule de plastique.

LIMITATIONS

Non recommandé pour le béton architectural.

3100 est inflammable - tenir loin de la chaleur et des flammes nues.

Éviter d'en respirer les vapeurs. Éviter le contact prolongé avec la peau.

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.

NORMES

ASTM C 309, Type 1, Classe B.

ASTM C 309, Type 1-D, Classe B (avec colorant).

Approuvé par le Ministère des Transports du Québec.

DONNÉES

Rendement en surface 4,9 m²/L (240 pi²/gal) sur surfaces de béton finies au balai, 8,2 m²/L (jusqu'à 400 pi²/gal) sur les surfaces plus lisses. Ce rendement est approximatif et dépend de la porosité de la surface.

Emballage Seaux de 18.9 litres
Barils de 205 litres

APPLICATION

Lire le mode d'emploi sur le contenant. Bien lire et suivre les directives et prendre les précautions indiquées.

Appliquer avec un pulvérisateur basse pression manuel ou mécanique dès que l'eau a disparu des surfaces horizontales ou immédiatement après le décoffrage des surfaces verticales.

Page suivante ...

W. R. MEADOWS DU CANADA
70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1
TÉL: (905) 878-4122 • TÉLÉCOP: (905) 878-4125

Ventes Montréal : (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
St. Albert, AB
www.wrmeadows.com

Une buse de pulvérisation à motif éventail de 80° et un débit de 1,8 litre (0.4 gal/72 oz.) par minute permettent d'obtenir un excellent revêtement homogène.

Appliquer uniformément sur la totalité de la surface en évitant les écarts, les piqûres et les accumulations.

Prohiber la circulation piétonnière pendant 4 heures.

Nettoyer les outils avec un solvant comme le solvant SEALTIGHT, ou essences minérales.

Une application adéquate est de la responsabilité de l'utilisateur. Les visites du personnel de W. R. Meadows sur le chantier ont uniquement pour but de faire des recommandations et ne sont pas destinées à superviser ou à effectuer un contrôle de qualité.

SPÉCIFICATION

Section 03 39 23.

Agent de mûrissement W. R. MEADOWS (3100-C) (3100-D) à la résine; conforme aux exigences de ASTM C 309 (Type 1, Classe B) (Type 1-D, Classe B).

POUR DE MEILLEURES PERFORMANCES, S'ASSURER QUE LES PLUS RÉCENTES FICHES TECHNIQUES SONT UTILISÉES EN VISITANT NOTRE SITE WEB: www.wrmeadows.com

2007-01-17



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.